

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Association Arcades - participation financière du Département aux dépistages du cancer du côlon et du sein pour l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame La déléguée à la Protection maternelle et infantile - Enfance - Santé - Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires. La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a donné aux départements la possibilité de restituer certaines activités de santé à l'État. Le Département des Bouches-du-Rhône a fait le choix de poursuivre cet engagement par voie de conventions avec l'État.

A ce titre, je vous propose de soutenir financièrement l'association pour la recherche et le dépistage des cancers du sein, du col utérin et des cancers colorectaux (Arcades) en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du côlon.

Association Arcades - dépistage des cancers du côlon :

En 2002, le Département des Bouches-du-Rhône a été sélectionné par le ministère de la santé, parmi les douze départements pilotes pour la mise en œuvre d'un programme national de dépistage des cancers colorectaux.

L'Association Arcades a été désignée comme structure de gestion de ce programme pour mettre en œuvre, sur la base du cahier des charges national, un dépistage organisé des cancers colorectaux dans notre département.

Ce dispositif s'adresse aux assurés sociaux hommes et femmes, âgés de 50 à 74 ans et résidant dans le Département des Bouches-du-Rhône.

Notre collectivité a participé en 2017 à hauteur de 50 000€ aux dépenses de fonctionnement de l'association Arcades en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé des cancers colorectaux.

Je vous propose de reconduire cette subvention pour le même montant au titre de l'année 2018.

Association Arcades - dépistage des cancers du sein :

Les modalités de la campagne de dépistage des cancers du sein ont été fixées par l'arrêté du 29 septembre 2006. Le protocole actuellement en vigueur concerne toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans et résidant dans le Département des Bouches-du-Rhône.

Au niveau national, le financement des examens est à la charge de l'assurance maladie. Celui des invitations et des secondes lectures est à la charge de l'organisme de gestion. Celui-ci est financé à parité par l'assurance maladie et par l'État et parfois complété par les départements.

Dans ce cadre, notre collectivité a participé en 2017 à hauteur de 250 000€ aux dépenses de fonctionnement de l'association Arcades en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé des cancers du sein. Je vous propose de reconduire cette subvention pour le même montant au titre de l'année 2018.

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir les deux projets présentés dans le tableau en annexe par le biais de deux subventions de projet spécifique pour un montant total de 300 000€

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de deux conventions type conformément au modèle approuvé par délibération n° 122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL